

La coordination communautaire Modernisée en matière de sécurité sociale

Des nouvelles techniques de communication
pour un meilleur service aux usagers

CLEISS

9/10/2009

Hélène Michard



Aperçu de la présentation



Les buts coordination modernisée:

1. Rappel des principes et caractéristiques du service aux usagers dans la coordination modernisée;
2. Les méthodes, procédures et outils pour la coopération entre les institutions
3. La communication pour mieux faire connaître la coordination modernisée et les droits des citoyens.



Nouvelle approche en faveur de l'effectivité des droits des personnes :



Accent particulier sur l'information des personnes; efficacité des procédures; coopération renforcée entre les institutions, procédures plus strictes en matière financière

- La coordination modernisée, est au total moins orientée sur la création de nouveaux droits que sur l'effectivité des droits des personnes mobiles.
- Cette approche emporte des conséquences pour les personnes aussi bien que les institutions: un nouvel équilibre entre les droits et devoirs des usagers aussi bien que des institutions et des Etats membres entre eux (notamment avec le renforcement des dispositions financières (règlement des créances))



L'équilibre de la coordination modernisée



Clients/usagers	Institutions / Etats membres
Information assistance active Répertoire public des institutions	Coopération Procédures de dialogue, processus de Conciliation EESSI
Garantie du droit à une législation applicable; Au besoin l'octroi des prestations à titre provisoire	Renforcement des procédures Dispositions financières entre les Etats membres et recouvrement des créances auprès des personnes



Point central dans la relation entre les institutions: la coopération



- Cette coopération s'effectue au moyen d'outils qui doivent faciliter la tâche des institutions (EESSI, messages électroniques structurés (SED))
- La coopération s'appuie sur des procédures qui doivent aider les institutions à dialoguer et à prendre les décisions sur les droits de la personnes dans les délais plus courts.



Point central dans la relation entre les usagers et les institutions: **l'information**



Principes fixés par l'Article 76 RB

- **L'obligation d'information est mutuelle et continue entre les institutions et les usagers.**
- **l'information doit permettre à la personne de prendre ses décisions en toute connaissance de cause (Article 3 par 2 RA) . Elle doit être délivrée rapidement et être accessible**



Les principes sur lesquels reposent les échanges d'information



Article 2 par. 1

Aux fins du règlement d'application, les échanges entre les autorités et institutions des États membres et les personnes couvertes par le règlement de base **reposent sur les principes du service public, de l'efficacité, de l'assistance active, de la fourniture rapide et de l'accessibilité, y compris l'accessibilité en ligne, aux personnes handicapées et aux personnes âgées en particulier.**



Le service aux usagers dans la coordination modernisée caractéristiques



- Convivialité du service Assistance active p.e. : obligation de rediriger les demandes des usagers vers les bons correspondants (Article 3);
- Pertinence de l'information (permettre d'exercer les droits Article 3 1);
- Exemple Article 22RA et récapitulatif (Article 48 RA);
- Mise à jour Article 3 1;
- Diligence;
- Contrôle de qualité (Article 89 1).



Définition et rôle des organismes de liaison, Articles 1 et 2 2 et 4 RA



"organisme de liaison", toute entité désignée par l'autorité compétente d'un État membre pour une ou plusieurs branches de sécurité sociale énumérées (...) **pour répondre aux demandes de renseignements et d'assistance aux fins d'application du règlement de base et du règlement d'application** et chargée d'accomplir les tâches qui lui incombent en vertu du titre IV du règlement d'application.



Article 2 par 2 RA



Les institutions communiquent ou échangent dans les meilleurs délais toutes les données nécessaires à l'établissement et à la détermination des droits et des obligations des personnes auxquelles s'applique le règlement de base. Ces données sont transmises entre les États membres soit directement par les institutions elles-mêmes, **soit par l'intermédiaire des organismes de liaison.**



L'échange électronique comme norme pour la coopération entre les institutions



Article 4

Format et mode des échanges de données

2. La transmission de données entre les institutions ou les organismes de liaison s'effectue par voie électronique, soit directement, soit par l'intermédiaire des points de contact, dans un cadre sécurisé commun capable de garantir la confidentialité et la protection des échanges de données.



Les échanges électroniques moyen privilégié pour le dialogue avec les citoyens



Article 4

Format et mode des échanges de données

.../...

3. Dans leurs communications avec les personnes concernées, les institutions concernées ont recours aux modalités convenant le mieux à chaque cas et elles **privilégient** autant que possible l'emploi des techniques électroniques. La commission administrative fixe les modalités pratiques de l'envoi d'informations, de documents ou de décisions, par voie électronique, aux personnes concernées.





Electronic Exchange of Social Security Information



EESSI

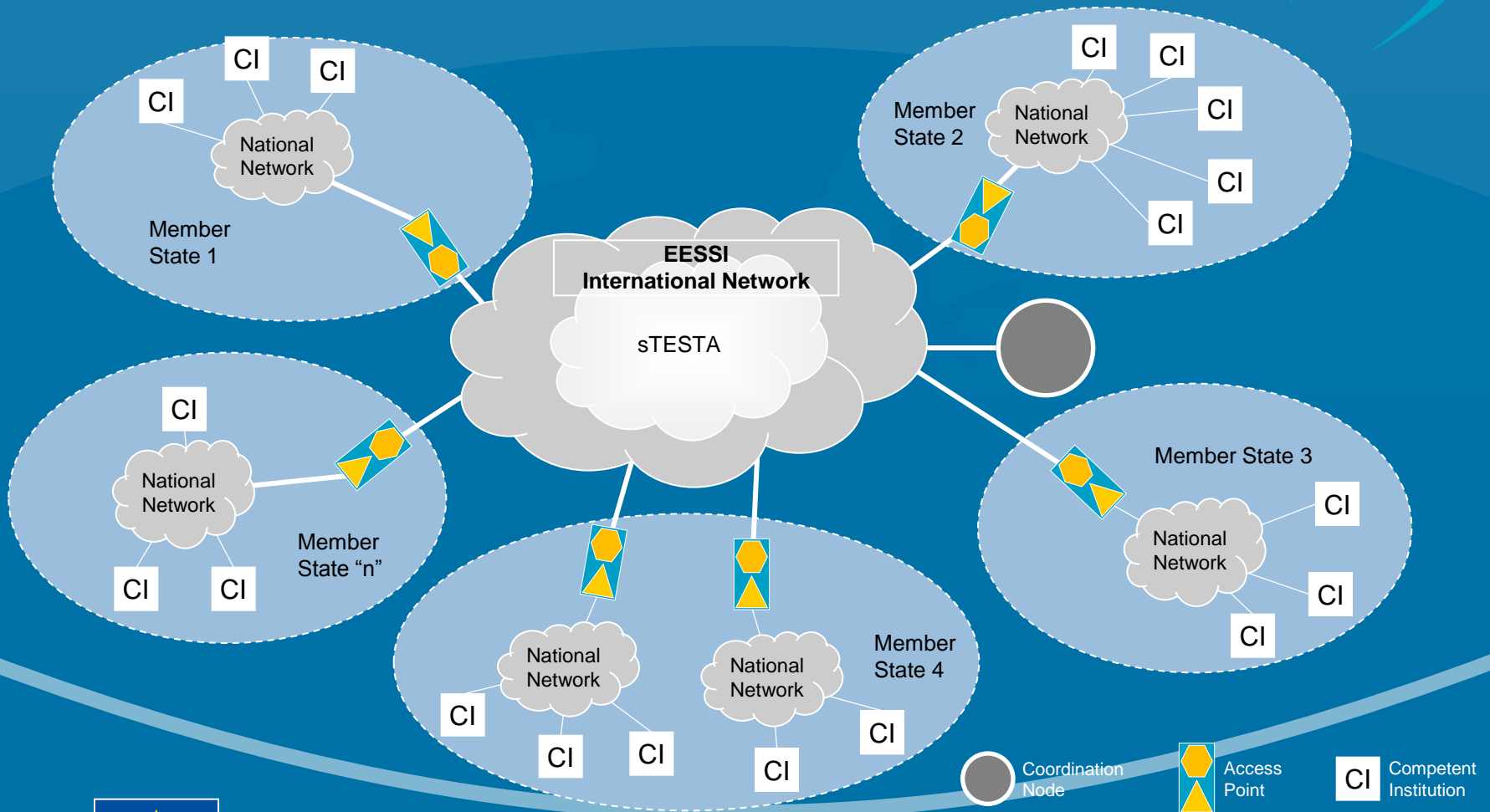
Electronic Exchange of Social Security Information Echange Télématique de Données de Sécurité Sociale



- 10 millions de documents échangés par an (actuellement les informations sont surtout sous format papier) seront remplacés par des messages électroniques structurés (SED).
- Une architecture européenne commune pour l'échange électronique d'informations dans le domaine de la sécurité sociale a été acceptée par les États membres en 2007. Un appel d'offre a été lancé en Juin 2008, le contractant a été sélectionné en octobre 2008, deux années sont prévues pour que le réseau soit opérationnel.
- Utilisateurs: les institutions de sécurité sociale des Etats membres .



EESSI High-level Architecture



EESSI en bref



- Le réseau EESSI consiste en:
 - une application centrale (Coordination Node, or CN) abritée par le centre de données de la Commission (y compris l'application sur le répertoire central) et
 - une application (la Reference Implementation, or RI) qui sera fournie aux Etats membres pour qu'ils la déploient dans les administrations nationales.
- Ensemble ces deux applications doivent permettre de gérer l'échange d'information en matière de sécurité sociale entre 31 frontières (27 Etats membres de l'Union + Islande, Norvège, le Liechtenstein et la Suisse).



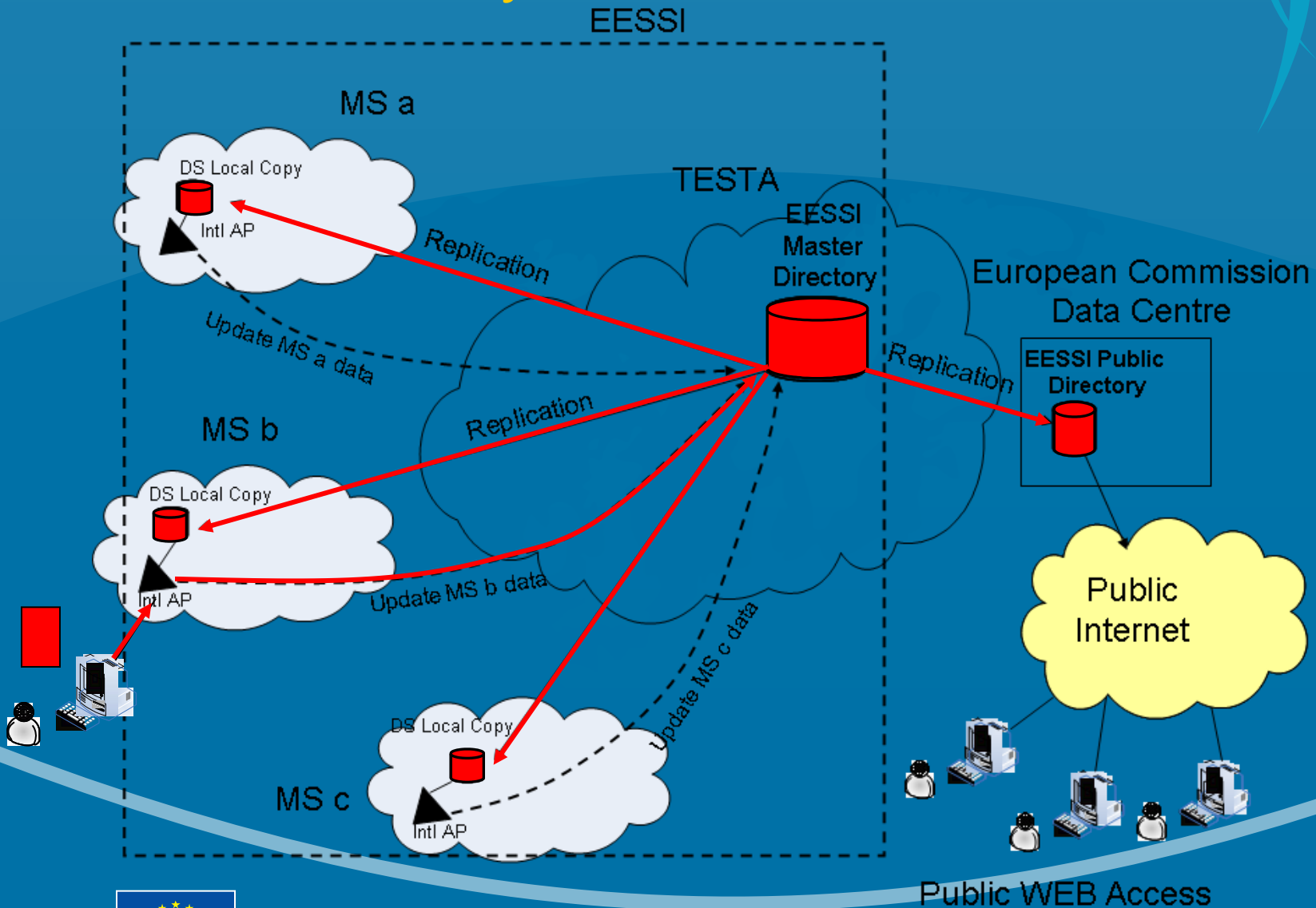
Le Répertoire Principal (RP)



- Le RP c'est la liste de toutes les institutions qui sont autorisées à échanger des informations via EESSI; en principe, toutes les institutions de sécurité sociale y sont reprises. L'encodage de ces informations est faite par chaque Etat membre.
- La liste est accessible au public via une plateforme Internet;
- La liste est le principal instrument pour que les fonctionnaires dans les institutions trouvent les institutions correspondantes dans les autres pays pour échanger les informations relatives aux droits des personnes.



EESSI Directory Services



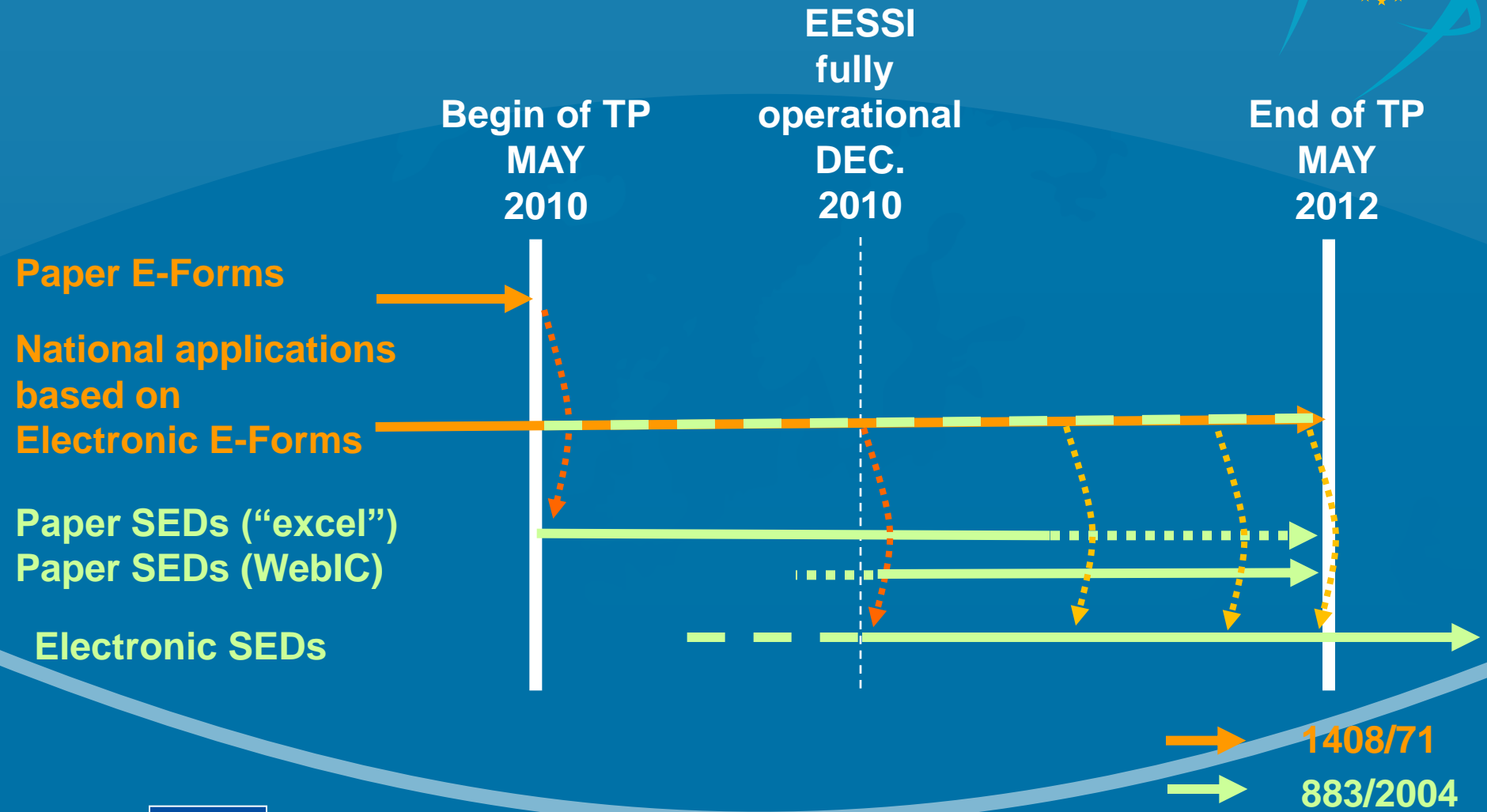
Les principes pour une transition réussie



1. Une bonne coopération
2. Le remplacement des formulaires communautaires actuels par les messages électroniques structurés (SEDs)
3. Une exception : les logiciels nationaux produisant automatiquement des formulaires communautaires ou les échanges par voie électronique déjà en place
4. L'obligation de tenir compte de toute information pertinente quel que soit le support utilisé
5. Le maintien de la validité des documents déjà émis
6. Une approche souple et progressive
7. Des critères clairs pour déterminer si l'on est en mesure d'échanger via EESSI
8. La notification à la Commission administrative des secteurs qui sont en mesure d'échanger via EESSI
9. Un seul mode de communication à la fois
10. Une présentation standardisée des "SEDs" papier



Impact of Transitional Period



L'information des personnes concernées: l'exemple des soins de santé dans un cadre transfrontalier



Emploi, affaires sociales et égalité des chances

Frais de santé à l'étranger

Commission européenne > Emploi, Affaires sociales & Egalité des chances > Coordination des systèmes de sécurité sociale > Prise en charge des frais de santé à l'étranger

Mon institution d'assurance maladie prend-elle en charge les dépenses correspondant à mes soins de santé dans un autre État européen?

▼ Deux situations différentes peuvent se présenter ▼

Soins imprévus

En voyage dans un autre État européen, vous avez besoin de soins médicaux qui n'étaient pas prévus. Vous pouvez être couvert par la **carte européenne d'assurance maladie**.

..... lire plus >



Soins programmés

Les soins sont la raison de votre déplacement dans un autre État européen. Vous pouvez en obtenir la prise en charge financière moyennant une autorisation.

..... lire plus >

Prise en charge des frais de santé à l'étranger

Les différents États organisent, définissent et fixent eux-mêmes les prestations d'assurance maladie. Votre institution d'assurance maladie pourra vous informer précisément sur votre situation.

<http://ec.europa.eu/eulisses>



Important legal notice



Eulisses

EU Links & Information on Social Security

European Commission > Eulisses

Contact | Search on EUROPA



Eulisses

[bg](#) [cs](#) [da](#) [de](#) [et](#) [el](#) [en](#) [es](#) [fr](#) [ga](#) [it](#) [lv](#) [lt](#) [hu](#) [mt](#) [nl](#) [pl](#) [pt](#) [ro](#) [sk](#) [sl](#) [fi](#) [sv](#)

- Votre guide de sécurité sociale en Europe



A more cohesive society for a stronger Europe

Demography and social situation in the EU

Social inclusion

Social protection

- Providing adequate and portable pensions
- Health and long-term care
- Social protection systems in Member States - MISSOC
 - MISSOC Tables
 - MISSOC Database
 - MISSOC Info
 - MISSOC Analysis
- Social services of general interest



[Print this page](#)



Social protection systems in Member States MISSOC

The Mutual Information System on Social Protection (MISSOC) was established to promote a continuous exchange of information on social protection among Member States. MISSOC has become a central information source on social protection benefits and financing in the European countries that take part in MISSOC. It allows citizens to get basic information about social protection in other countries, and to compare this with the social protection in the home country, for instance when preparing to move to another country.

It is also used by researchers and students to compare social protection systems and solutions in several countries in detail, and it also allows studying changes in social protection over time.

MISSOC provides basic information about most of the social protection areas in each country, as well as about the financing of social protection, with highly structured and comparative information in over 300 information categories, grouped in 12 tables. This information is now available in the [MISSOC Database](#), which includes information from 2004 and onwards. The database allows the users to select what specific social protection information categories and for which countries shall be gathered and displayed for her or his own use in each case.

EHIC Campaign





training and reporting on **European Social Security**



Home

username

password >>

You are here: [Homepage](#)

What is trESS ?



The **trESS** network organises seminars and brings together people who are interested in the [European coordination of social security schemes](#).

This [EC funded](#) project is implemented by [Ghent University](#) in collaboration with [independent experts](#) on European Social Security in the 27 Member States. The project also reports to the Commission on the national implementation of European rules.

Training

One-day training seminars on implementation problems and recent developments in the field of European coordination in 27 Member States.

>> [2008 calendar](#)

>> E-learning module : NEW VERSION

A short introduction into the objectives of coordination and an extensive glossary of keywords and concepts with direct reference to the relevant articles of 1408/71. [>> Click here](#)

>> Seminar archive :

Our archive includes the powerpoint presentations of the [2005 seminars](#) the [2006](#) and the [2007 seminar infosheets](#) with presentations and documentation.

Information Sharing & Resources

[European report](#) on the implementation problems of European coordination rules in all Member States.

[Database on Regulation 1408/71](#) articles of the Regulation + corresponding ECJ case law and decisions of the Administrative Commission.

Networking

Seminars

2008

2007

2006

2005

E-learning

Resources

Regulations

1408/71 Database

National Case Law

Bibliography

European Report

Links

Networking

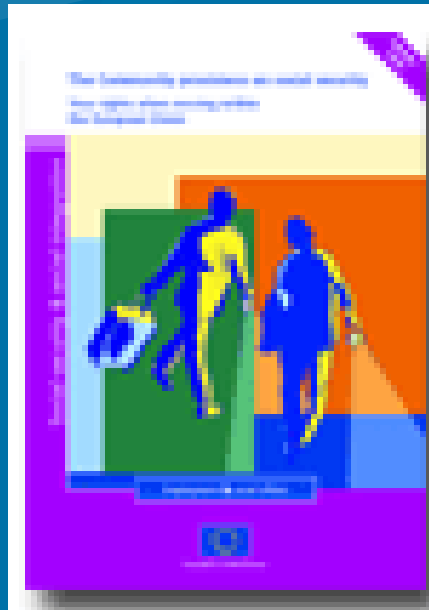
Contact Database

E-newsletter

Information citoyens



- Brochures





Cette présentation reflète l'état des travaux à la date où elle est confectionnée.

Pour disposer d'une information actualisée sur les travaux en cours, référez vous à notre site web <http://ec.europa.eu/social/>.

